



COMITE INTERSYNDICAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE

Paris, le 23 décembre 2011

Transmission par e-mail.

N Réf : CIES/JJG

Objet : Assemblées Générales des entreprises 2012

***Mesdames, Messieurs
les gestionnaires des gammes
d'épargne salariale
labellisées par le CIES***

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme chaque année désormais, le CIES est amené à vous faire part de ses souhaits quant à l'exercice effectif des droits de votes, attachés aux actions détenues dans les fonds ISR des gammes labellisées, qui constitue une dimension essentielle de la démarche de labellisation du CIES.

Tout d'abord, tout en soulignant le travail positif effectué par l'AFG, la seule application de ses recommandations, valables pour tous les Fonds, ne peut tenir lieu de seule politique de votes pour des Fonds ISR, à fortiori labellisés par le CIES. Si la politique de votes du gestionnaire est valable pour tous ses Fonds, il doit apparaître très visiblement que l'analyse ISR prévaut. Dans le cas contraire, le gestionnaire devrait avoir une politique de votes différente pour ses fonds ISR, et en tout état de cause c'est l'exigence du CIES pour sa gamme labellisée.

Le CIES n'a pas, jusqu'à présent, développé de politique de vote extrêmement détaillée, mais il a des principes forts qui structurent son cahier des charges auquel les gestionnaires de gammes labellisées ont souscrit. Le CIES laisse donc une importante latitude à chaque gestionnaire, dès lors qu'il est bien fait appel à, au moins, deux agences de notations extra-financière, et à un travail spécifique interne d'analystes propres à la société de gestion, tant pour le choix des valeurs que pour l'exercice des droits de votes. Mais bien entendu il est nécessaire de se concerter régulièrement avec ses représentants dans les comités de suivi, voire dans certains cas avec le CIES lui-même.

Cette politique de vote doit donc être présentée, et discutée, au Comité de suivi de chaque gamme.

Quatre des cinq confédérations syndicales représentatives, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT ont créé le 29 janvier 2002 le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) pour développer en commun des solutions pratiques au service des salariés, afin que ceux-ci maîtrisent leur épargne salariale dans des conditions optimales de sécurité et de justice
Référence : <http://www.ci-es.fr>



COMITE INTERSYNDICAL DE L'EPARGNE SALARIALE

En outre, pour les assemblées 2012 le CIES vous demande :

- de favoriser l'arrivée de nouveaux membres dans les conseils d'administration, de veiller à une juste proportion d'administrateurs indépendants, à empêcher les cooptations, les mandats croisés, les cumuls de mandats, et à regarder l'âge des administrateurs ; ainsi que le niveau des jetons de présences qui ne doivent pas être excessifs en regard du secteur et du travail réellement effectué (nombre de réunions du Conseil, Comités spécifiques etc.).
- de vous opposer aux versements de dividendes en l'absence de résultats, ou sans rapports avec ceux-ci, ou encore supérieurs à ce qui se fait dans le secteur d'activité ou en général. Tout en regardant aussi ce qui est consacrée aux renforcements des fonds propres, à l'auto financement, aux capacités d'études et recherches, aux investissements et au développement de l'entreprise...
- de voter systématiquement contre les rachats d'actions qui visent à réduire la diffusion du capital pour accroître le dividende par action...
- de voter contre ce qui vise *exclusivement* à la protection des propriétaires et dirigeants : droits de votes doubles, dispositifs anti-OPA... Une OPA devant être regardée en matière d'intérêts pour l'entreprise et ses salariés, dont ses conséquences prévisibles pour l'emploi.

D'une manière générale, le CIES recommande aussi de voter contre d'autres résolutions qui ne seraient pas dans l'intérêt de l'entreprise, qui mettraient en cause sa pérennité, qui n'iraient pas dans le sens du développement durable, de la prise en compte de l'environnement ...

En tant qu'Organisations syndicales, nous vous demandons également de vous opposer aux rémunérations excessives des dirigeants, mais aussi aux parachutes dorés, aux retraites chapeaux démesurées et indécentes, et sans rapport avec l'ancienneté dans l'entreprise...

Cette année encore, alors que la crise rebondit, avec ses conséquences sur l'emploi et le pouvoir d'achat des salariés, les plans de rigueurs successifs... nous vous demandons de voter contre toute attribution de stocks options, ou actions gratuites, aux seuls dirigeants. Dans cette période leur l'attitude devrait être exemplaire en la matière, ce qui est loin d'être le cas.

Quatre des cinq confédérations syndicales représentatives, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT ont créé le 29 janvier 2002 le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) pour développer en commun des solutions pratiques au service des salariés, afin que ceux-ci maîtrisent leur épargne salariale dans des conditions optimales de sécurité et de justice
 Référence : <http://www.ci-es.fr>



COMITE INTERSYNDICAL DE L'EPARGNE SALARIALE

Egalement, le CIES souhaite que le Comité de suivi puisse aussi préparer plus précisément avec vous certaines assemblées générales :

- **Une entreprise du secteur pétrolier** (Total, Shell, BP, Eon...), car nous considérons que cela demeure nécessaire, quant aux pratiques environnementales, la gouvernance... accompagné d'un éclairage sur ce secteur ;...
- **Carrefour**, dont la stratégie de filialisation et autres apparait confuse, et dont la politique sociale se dégrade ;
 → Si vous n'avez pas Carrefour dans la gamme labellisée, choisir Unilever (gouvernance, paradis fiscaux, Thé Lipton...), ou Deutsche Telekom (pratiques sociales dans les filiales étrangères dont USA).
- **Une valeur bancaire française** (BNP Paribas en dernier ressort car déjà l'an passé) : solidité, fonds propres, gouvernance, paradis fiscaux, gestion des conséquences sociales de la crise..., accompagné d'un éclairage sur tout le secteur ;

La date de réunion de votre Comité de suivi doit permettre ces préparations collectives. Sous réserve de vos observations la période 19 mars - 20 avril semble la plus appropriée.

Par ailleurs, dans cette période très agitée, le CIES vous demande d'apporter une attention particulière aux dettes souveraines (Fonds monétaires, obligataires, diversifiés) en y appliquant un processus ISR rigoureux.

Nous vous remercions de votre précieux concours et pour votre action pour le développement de l'ISR, et nous vous adressons nos salutations les meilleures, tous les membres du CIES étant à votre disposition pour échanger.

Cc : AFG

Pour le CIES,
 Jean-Jacques Guille
 Tél : 06.74.55.52.54
 E-mail : jjgfdtcies@hotmail.fr

Nb : se référer également à notre mail du 30 novembre 2011 sur Sodexo

Quatre des cinq confédérations syndicales représentatives, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT ont créé le 29 janvier 2002 le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) pour développer en commun des solutions pratiques au service des salariés, afin que ceux-ci maîtrisent leur épargne salariale dans des conditions optimales de sécurité et de justice
 Référence : <http://www.ci-es.fr>